

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 15 février 2019	N° 2019-85

Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 15 février 2019	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2019-85

Travaux de transfert des effluents de la station d'épuration de Cantinolle (Eysines) à la station de Lille (Blanquefort) - Confirmation de décision de faire

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

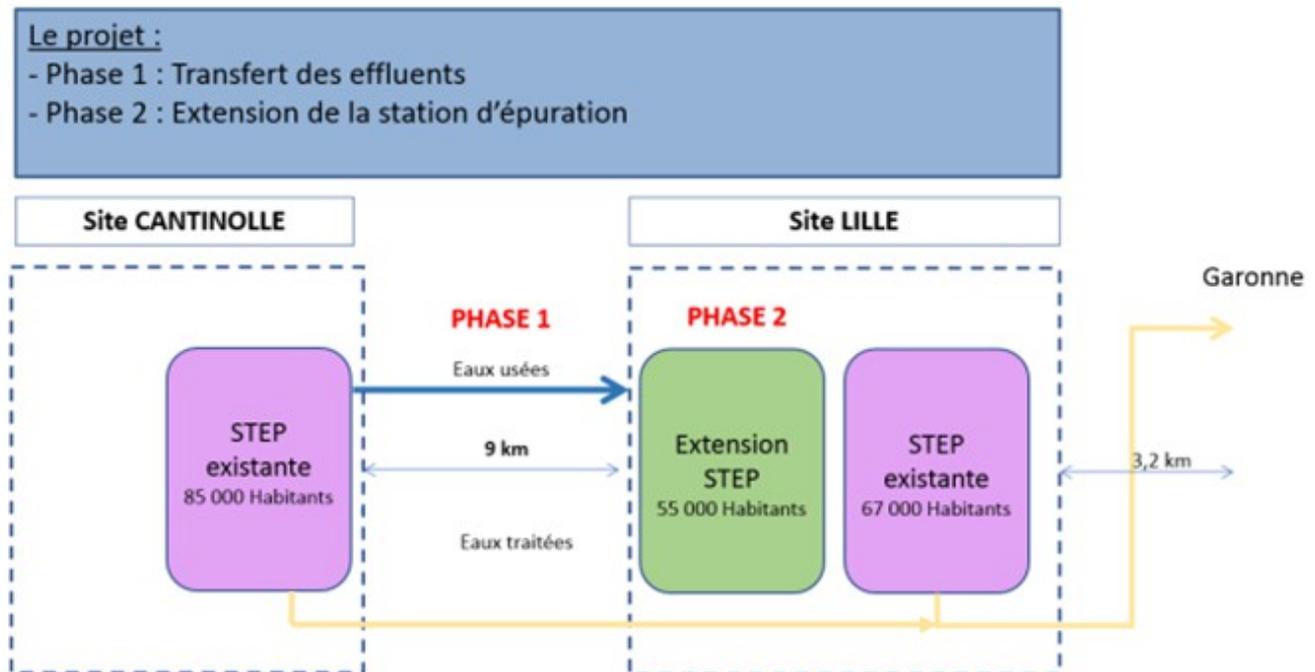
Mesdames, Messieurs,

L'arrêté d'autorisation d'exploitation actuel de la Station d'épuration (STEP) de Cantinolle située à Eysines a pris fin en 2018 et a été prolongé jusqu'en 2023. Or le milieu récepteur actuel, la Jalle de Blanquefort, est sensible et l'atteinte du bon état écologique du cours d'eau conduira les services de l'Etat à imposer des niveaux de rejet plus contraignants qui ne peuvent être atteints avec le process épuratoire actuel de Cantinolle. L'usage de l'eau de la Jalle en aval de la station d'épuration pour le maraichage accentue la nécessité d'agir pour réduire les impacts du rejet de la station sur la qualité du cours d'eau. Enfin, la station d'épuration de Cantinolle est en limite de capacité et le contexte de fort développement urbain conduit à intégrer dans la réflexion l'extension à venir de la station actuelle de l'ordre de 55 000 Equivalents-habitants (EH).

Afin de répondre aux enjeux de protection de la Jalle d'une part et d'augmentation de la capacité de la station d'autre part, Bordeaux Métropole a retenu le scénario consistant à déplacer le point de rejet de la Jalle en Garonne pour des raisons environnementales, économiques et foncières en accord avec une démarche globale de gestion du cours d'eau.

Cette solution implique la réalisation des travaux en 2 phases :

- 1ère phase : filière de traitement existante maintenue avec déplacement du point de rejet en Garonne.
- 2ème phase : construction de l'extension sur le site de la station de Lille Blanquefort avec rejet en Garonne.



La présente présentation porte **uniquement sur la 1ère phase**, à savoir la réalisation du système de transfert des eaux brutes de la station d'épuration de Cantinolle vers la station d'épuration de Lille pour traitement ainsi que le transfert des eaux traitées de la station d'épuration de Cantinolle vers la station d'épuration de Lille puis le rejet des eaux traitées en Garonne.

Les travaux comprennent :

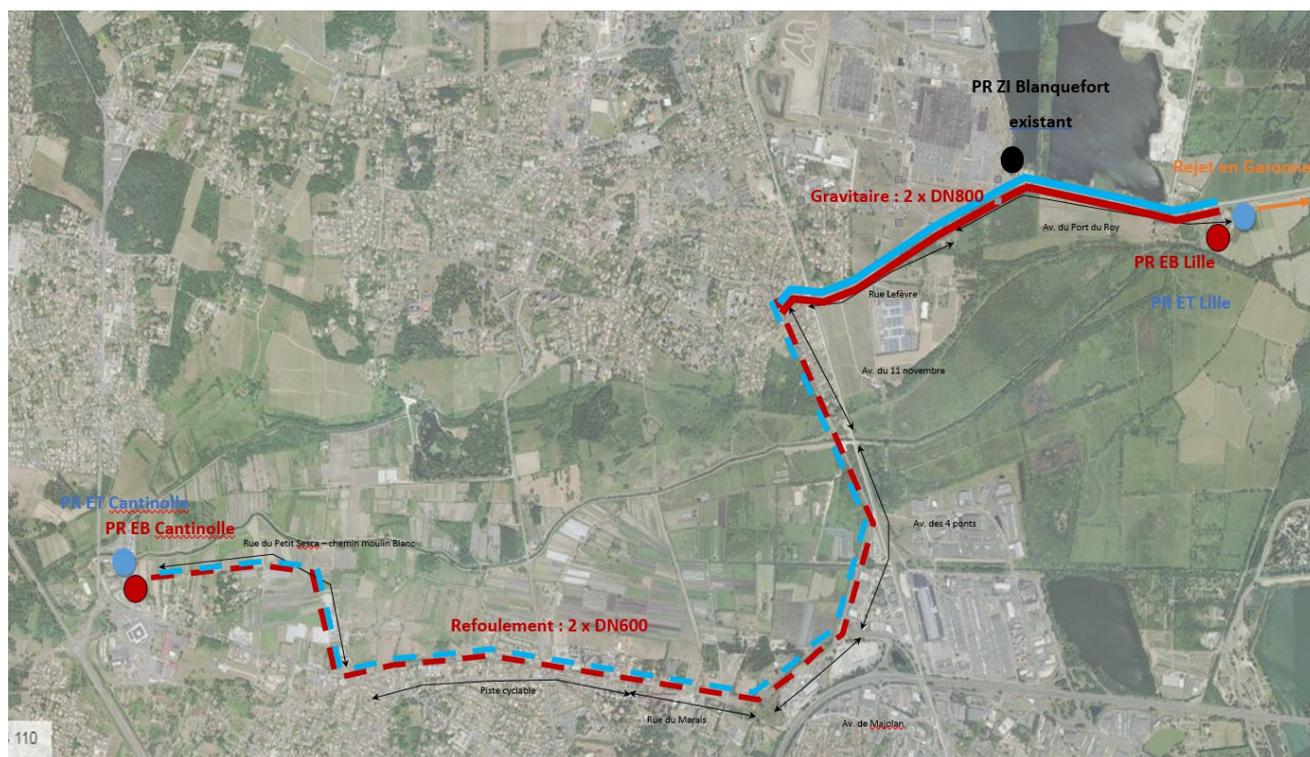
- d'une part, le transfert des eaux traitées de la station d'épuration de Cantinolle vers la station d'épuration de Lille, qui dispose déjà d'un collecteur de rejet en Garonne,
- d'autre part, le transfert de l'excédent d'eaux brutes de la station d'épuration de Cantinolle vers le site de la station Lille. En effet, la station d'épuration de Cantinolle arrivant prochainement à saturation, il est prévu de construire à court/moyen terme son extension sur le site de la station d'épuration de Lille.

Les ouvrages à construire dans le programme de travaux sont les suivants :

- Pour le transfert des eaux traitées :
 - 1 station de pompage des eaux traitées de capacité 1 400 m³/h sur le site de la STEP de Cantinolle,
 - 1 réseau de transfert par refoulement \varnothing 600 sur 6,25 km, puis gravitaire \varnothing 800 sur 2,75 km entre la STEP de Cantinolle et la station de pompage de sortie de la STEP de Lille,
 - 1 station de refoulement des eaux traitées de capacité 3 000 m³/h sur le site de la STEP de Lille, pour permettre le rejet en Garonne de l'ensemble des eaux traitées des sites de Cantinolle et de Lille,
 - des réaménagements ponctuels du réseau existant \varnothing 800 PRV de rejet en Garonne, pour la création de butées et modifications des dispositifs de ventouses.
- Pour le transfert des eaux brutes dans le cadre de la future extension de la capacité de traitement :
 - 1 station de pompage d'eaux brutes de capacité 800 m³/h sur le site de la STEP de Cantinolle,
 - 1 réseau de transfert par refoulement \varnothing 600 sur 6,25 km, puis gravitaire \varnothing 800 sur 2,75 km entre la STEP de Cantinolle et la station de pompage de sortie de la STEP de Lille,
 - 1 station de relevage d'eaux brutes en tête de la station d'épuration de Blanquefort Lille de capacité de 1 200 m³/h.

Le choix du tracé des canalisations de transfert a fait l'objet d'études poussées et prise en compte des contraintes techniques et de circulation en collaboration avec les communes concernées (Eysines, Blanquefort, Le Taillan-Médoc).

Le tracé validé est le suivant :



Le projet fait l'objet en parallèle d'une demande d'acquisition de terrains sur la commune d'Eysines. Une Déclaration d'utilité publique est en cours.

La durée globale des travaux est estimée à 36 mois environ et la période prévisionnelle des travaux s'échelonne de janvier 2020 à fin 2022. Les travaux réalisés entre janvier et juin 2020 sont des travaux dont l'impact sur la circulation est très limité.

Le montant global de l'opération est estimé à 32 000 000 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

- L'intérêt de réaliser ces travaux pour Bordeaux Métropole,
- Que ces projets font l'objet d'avancement programmé des études,

DECIDE

Article 1 : de confirmer la décision de procéder au dévoiement des deux réseaux d'assainissement dans les conditions du programme décrit dans la présente délibération.

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget annexe assainissement, sous réserve des votes des budgets 2020, 2021 et 2022 :

- Chapitre 23 – Articles 2313 et 2315.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2019	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Anne-Lise JACQUET
PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2019	